

Aménagement de la circulation et du stationnement / Ville d'Amboise / Semaine 37

Dans le cadre d'une réglementation de circulation et de stationnement, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits dans le secteur suivant :

Rue du Colombier

Du 9 au 23 septembre

Référence arrêté municipal : 24-AT-0186

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr